

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 11 JUIN 2010

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

14 JUIN 2010

Membres titulaires présents :

M. Alain DAYAN / M. Gilbert HELENE / M. Philippe LE BRETON / M. Jean-Marie BEFFARA / M. Gilles DEGUET / M. Patrick POIRIER/ Jean-Claude LANGUENNOU/ Mme Martine CHAIGNEAU /M. Serge BABARY / M. Nicolas GAUTREAU.

Membres titulaires absents :

Mme FORTIER de la Région Centre, représentée par M. Pierre-Alain ROIRON.

Membres suppléants présents :

M. Pierre-Alain ROIRON / M. Christophe ROSSIGNOL

.....

10/06/04 – EXERCICE 2010 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur DAYAN, Président, donne lecture du rapport suivant :

Pour faire suite à l'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport, il convient d'actualiser les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses

- Participations	240.000 €
------------------	-----------

Le montant initialement prévu à hauteur de 960.000 € est porté à la somme de 1.200.000 €.

Recettes

- Contributions des membres du syndicat	240.000 €
---	-----------

Le montant initial des contributions des membres du syndicat qui s'élevait à 989.642 € est porté à 1.229.642 €.

Pour la base de la répartition des contributions prévue à l'article 10 des statuts, la participation 2010 de chacun des membres sera la suivante :

Région Centre	352.415 €
Département d'Indre et Loire	352.415 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus	352.415 €
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Touraine	172.397 €

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 dont les écritures figurent dans le tableau ci-annexé.

**Le Comité syndical adopte.
(1 vote contre : M. Deguet)**

.....

Acte exécutoire le **17 JUIN 2010** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte


Alain DAYAN